



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Birmanie

Question écrite n° 72346

Texte de la question

Les sanctions « renforcées » adoptées dernièrement par l'Union européenne contre la Birmanie sont inefficaces et la France est désignée pour en être en partie responsable. Les sanctions adoptées en octobre 2004 et renouvelées pour un an le 25 avril dernier n'ont en réalité « aucun impact réel ou significatif », estime un rapport publié à Paris par le collectif « Total pollue la démocratie ». Ce collectif regroupe différentes associations, dont la Fédération internationale des droits de l'homme, la Ligue des droits de l'homme, France libertés et Info Birmanie. Les secteurs qui rapportent le plus au régime birman, à savoir le pétrole, le bois de construction et le gaz, ne sont pas concernés par les sanctions adoptées, déplore le document. L'Union européenne a élargi la liste des ressortissants birmans interdits d'entrée dans l'Union européenne et a interdit aux entreprises de ses États membres les nouveaux investissements ou prises de participations dans des sociétés d'État birmanes. Mais cette interdiction ne frappe pas les investissements en cours, épargnant notamment Total, premier groupe français. Paris ferait donc « obstacle à tout renforcement de la position commune de l'Union européenne concernant la Birmanie » et, « épaulé par d'autres pays tels que l'Allemagne ou l'Autriche, est parvenu à épargner les secteurs clés de l'industrie birmane du champ des sanctions », affirme le document. Compte tenu de la teneur de ces accusations, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui faire le point sur ce dossier et de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement à son sujet.

Texte de la réponse

La France suit de près et avec préoccupation la situation en Birmanie. Elle estime que seul un processus authentique de réconciliation nationale associant toutes les parties, notamment la Ligue nationale pour la démocratie, et les représentants des minorités ethniques sera à même d'offrir au pays la démocratie, la paix et le développement auxquels tous les Birmans aspirent. Compte tenu de la gravité de la situation, l'Union européenne dans son ensemble a décidé de reconduire, en avril 2005 pour un an, la position commune prévoyant des sanctions contre les responsables du Comité d'État pour la paix et le développement, le SPDC, qui font obstacle à un processus politique de réconciliation nationale, sincère et complet. La France applique strictement ces sanctions et les soutient. Les accusations portées par le collectif à l'égard de la politique française sur la Birmanie sont injustes et sans fondement. Cette politique est le fruit d'une démarche commune avec tous nos partenaires de l'Union européenne et se fait dans le cadre d'une concertation permanente.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72346

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7766

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9939